



REGLEMENT INTERIEUR DE TEMPS DANCE FITNESS 2025/2026.

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des personnes fréquentant la salle de remise en forme Temps Dance Fitness, SARL, située Le Chalet 1er étage – Z.I. La Baronnie – 73330 PONT DE BEAUVOISIN.

L'abonnement à cette salle est subordonné à l'acceptation du présent règlement par l'utilisateur.

DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

La SARL Temps Dance Fitness propose à sa clientèle la pratique du fitness et de la danse pour un public enfant, adolescent, adulte et sénior.

L'ensemble des équipements mis à disposition (tapis, lestes, haltères, etc.) est conforme à la réglementation en vigueur.

CONDITIONS D'ACCES

L'accès à la salle de remise en forme Temps Dance Fitness, SARL, est subordonné :

- Au paiement des frais annuels forfaitaires d'inscription et d'un abonnement selon une des formules proposées ;
- A la fourniture d'un certificat médical de moins de 3 ans autorisant la pratique du fitness, et /ou de la danse ;
- A la fourniture d'une photo d'identité
- Au respect du présent règlement, de la clientèle et des professeurs.

HORAIRES ET COURS

Les cours de fitness (ados et adultes) ont lieu du 08/09/2025 au 30/06/2025. Le planning peut être modifié ou allégé pendant les vacances scolaires.

Les cours de danse ont lieu du 15/09/2025 au 30/06/2025. (en période scolaire pas de cours de danse pendant les vacances scolaires).

La SARL Temps Dance Fitness sera fermée entre Noël et Nouvel an.

La salle est ouverte selon les horaires définie sur le planning disponible sur le site tempsdancefitness.fr, ou sur le tableau d'affichage de la salle.

Les cours de fitness ont une durée de 45 min ou 30 min. Les cours de danse durent 45 mn (pour les tous petits) ; 1h ; ou 1h30 selon le niveau.

Les élèves doivent arriver 5 à 10 minutes avant le début des cours. A la fin de chaque cours, le professeur n'est plus responsable des élèves.

Attention : les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours de danse. Il en est de même concernant les répétitions générales pour le spectacle.

TENUE ET HYGIENE

La propreté est l'affaire de tous. Le passage par les vestiaires pour le déshabillage et l'habillage est obligatoire. Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur à l'intérieur de ceux-ci.

Pour les cours de fitness : des baskets propres et réservées à l'utilisation en salle sont exigées pour l'accès à cet espace.

Il est recommandé de prendre des baskets avec amortis. Par mesure d'hygiène, il est demandé de se munir d'une serviette pour les cours de renforcement musculaire et stretching. Une bouteille d'eau est vivement conseillée pour s'hydrater tout au long du cours.

Pour les cours de danse : pour les cours du mardi et du mercredi, prévoir un justaucorps noir à fines bretelles. Pour les autres cours, prévoir une tenue de sport adaptée et confortable (pas de jeans, de pantalon étroit ni de ceinture). Il est préférable de danser pieds nus.

Pour les cours de danse sur talons prévoir une tenue de sport adaptée et des chaussures confortable avec une hauteur de talons qui vous correspond.

RESPECT MUTUEL

Il est demandé aux élèves qui arrivent en avance aux cours de danse ou fitness, d'attendre leur cours en silence, par respect pour les élèves des cours précédents.

Les cours de stretching sont des moments de détente et de relaxation pour les participants : il leur est donc demandé de ne pas discuter pendant ces temps afin de profiter du cours dans les meilleures conditions.

L'adhérent de la SARL Temps Dance Fitness s'engage à adopter une attitude de respect à l'égard des autres adhérents et de leurs professeurs et intervenants. Tout manquement au respect pourra donner lieu à un refus d'accès aux cours ou aux inscriptions.

Il est demandé à chaque élève de faire attention à l'endroit où il laisse ses affaires (bouteille d'eau, serviette, baskets) dans la salle, afin d'éviter tout risque de blessures qui pourraient être occasionnées en marchant dessus. Chacun est prié de ramasser sa bouteille d'eau et ses détritus (mouchoirs) avant de quitter la salle de cours.

PAIEMENT

Des facilités de paiement sont proposées selon l'abonnement choisi par l'adhérent (voir tarifs et conditions sur le site tempsdancefitness.fr).

Aucun remboursement ni réduction ne sera effectué en cas d'absence, de déménagement, ou d'arrêt en cours d'année. Pour la danse, le chèque de caution sera encaissé si l'engagement au spectacle est signé mais non respecté, ainsi que la participation aux frais de costumes.

En cas de crise sanitaire des mesures seront mises en place, aucun remboursement sera effectué.

SPECTACLE DE DANSE

Le spectacle aura lieu à la salle L'INTEGRAL DE BELLEY, le samedi 27 JUIN 2026 de 20h00 à 22h00 environ. Des informations sur les répétitions vous seront communiquées sur le site. L'élève n'est pas obligé de participer au spectacle, mais s'il s'y engage, il doit être présent au spectacle (du début à la fin) et à toutes les répétitions, sinon retrait de la caution donnée. Il lui est également demandé de respecter l'horaire d'arrivée le jour du spectacle, qui lui sera transmis par le professeur, et ce, pour des questions d'organisation et de sécurité.

N'oubliez pas de remplir l'autorisation de participation qui se trouve à la fin du présent règlement intérieur. Au cours des mois de mai ou de juin, des répétitions auront lieu à BELLEY.

Les dates et horaires vous seront communiqués ultérieurement. L'entrée du spectacle est payante pour le public.

COSTUMES POUR LE SPECTACLE DE DANSE

Une participation de 20 € pour 1 cours par semaine et de 30€ pour 2 cours / élève pour la conception des costumes vous sera demandée ainsi qu'un **chèque de caution de 90 €** concernant le prêt de ceux-ci et l'engagement à la participation au spectacle.

Le chèque de caution vous sera rendu aux inscriptions pour la prochaine saison, ou la dernière semaine des cours quand les élèves rapporteront leurs costumes (sur demande).

Après le spectacle, TOUS les costumes doivent être lavés et rendus en bon état (non déchirés, non déteints) lors du dernier cours de danse. Le cas échéant, le chèque de caution sera encaissé.

SECURITE ET ASSURANCES

Il est formellement interdit de fumer dans la salle de la SARL Temps Dance Fitness, ainsi que dans tout l'établissement. L'introduction, la promotion, la possession, la vente, l'achat ou la consommation de substances illégales, toxiques ou nocives pour l'organisme sont rigoureusement interdits.

Il est aussi interdit de filmer les cours, ou ceux et celles qui y participent.

Toute personne qui contreviendrait à cette disposition s'expose à des poursuites pénales, outre la résiliation de son abonnement en cours sans remboursement de la durée restante.

La SARL Temps Dance Fitness est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accidents résultant du non-respect des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils. Elle ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de dégradation des biens personnels, ou de dommages corporels survenus dans ses locaux ou sur les parkings.

DIFFUSION DU REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription est tenue de respecter le règlement intérieur, un exemplaire doit être téléchargé et signé par l'utilisateur et rendu au responsable de la SARL Temps Dance Fitness.

Le présent règlement intérieur ainsi que les numéros d'urgence à contacter en cas d'accident sont affichés sur le tableau prévu à cet effet dans la salle de cours.

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU SPECTACLE DE DANSE LE 27 JUIN A L'INTEGRAL DE BELLEY

JE SOUSSIGNE(E) : PARENT DE :

AUTORISE MON ENFANT A PARTICIPER AU SPECTACLE DE DANSE DU 27 JUIN 2026

N'AUTORISE PAS MON ENFANT A PARTICIPER AU SPECTACLE DE DANSE.

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Veuillez indiquer les noms et numéros de téléphone des personnes à prévenir en cas d'accident :

Pour l'élève : NOM : PRENOM :

Prévenir : Nom et Prénom : Tél :

OU : Nom et Prénom : Tél :

POUR TOUT ADHERENTS

Je soussigné/e

Déclare avoir lu le présent règlement et m'engage à le respecter.

Date et signature, précédées de la mention « Lu et approuvé »